



TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 mai 2018

Présents : Franck BALANDRAS - Michel BLANCHARD

➡ RELEVES DE COMPTE N°1 SAISON 2017/2018

Les relevés de compte n°1 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 5 octobre 2017 et étaient à régler au plus tard le 19 octobre 2017. Le Club ci-dessous, n'ayant pas régularisé leur situation, est suspendus de toutes compétitions :

FOOT LOISIRS : 848195 INTERNATIONNAL LYONNAISE FOOT

➡ RELEVES DE COMPTE N°2 SAISON 2017/2018

Les relevés de compte n°2 qui ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 21 décembre 2017 étaient à régler au 4 janvier 2018. Les équipes ci-dessous sont suspendues de toutes compétitions.

FOOT LOISIRS : 84195 INTERNATIONNAL LYONNAISE FOOT

➡ RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2017/2018

Les relevés de compte n°4 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 24 mai 2018 et sont à régler au plus tard le 7 juin 2018.

➡ COMMISSION DES FINANCES DU 24/05/18

Présents : Pascal PARENT - Mylène CHAUVOT - Farid DJEBAR - François LOPEZ - Michel BLANCHARD - Franck BALANDRAS - Patrick PINTI (représentant des Clubs) - Luc THOMAS (représentant des Clubs)

Excusés : Arsène MEYER - Serge GOURDAN

Assistent : Anne Lise RICHARD - Virginie MAYOUE

La Commission des Finances s'est réunie le 24 mai dernier en présence des représentants des Clubs afin d'établir le budget prévisionnel 2018/2019 du District de Lyon et du Rhône de Football ainsi que les tarifs 2018/2019 ci-dessous qui seront proposés aux Clubs à l'AG du 16/06/18 à LIERGUES.

TARIFS		2017/2018	2018/2019
CLUBS			
COTISATIONS			
	<i>Club libre</i>		
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	IDEM
	Cotisation Clubs moins de 250 licenciés	90,00	
	Clubs plus de 250 licenciés	130,00	
	Frais de gestion	80,00	
	<i>Club Foot Diversifié (Futsal - Foot Entreprise - Foot Loisirs)</i>		
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*	IDEM
	Cotisation	90,00	
	Frais de gestion	80,00	
ANNUAIRES			
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	56,00	IDEM
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	41,00	
	Annuaire supplémentaire	25,00	



PV 389 DU JEUDI 31 MAI 2018

ENGAGEMENTS				
	Championnats			
	Seniors D1/D2	47,00	IDEM	
	Seniors Autres séries	38,00		
	Jeunes D1/D2	16,00	17,00	
	Jeunes Autres séries	14,00	15,00	
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	33,00	IDEM	
	Féminines Jeunes à 11	16,00		
	Féminines Jeunes à 8	14,00		
	U13	12,00		
	U11	11,00		
	U7/U9	7,00		
	Foot Loisirs à 11	37,00		
	Foot Loisirs à 8	18,00		
	Foot Entreprise à 11	37,00		
	Foot Entreprise à 8	18,00		
	Futsal D1/D2	47,00		
	Futsal Autres séries	38,00		
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00		
	Coupes			
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	45,00		IDEM
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	45,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	28,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	20,00	23,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	19,00	IDEM	
	Coupe de Groupement U13	15,00		
	Coupe VIAL (Féminine)	30,00	35,00	
	Coupe Loisirs	45,00	IDEM	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	45,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	28,00		
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	42,00		
	Coupe Foot Entreprise à 8	28,00		
FORFAITS				
	Championnats			
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €)	47,00		
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €)	82,00		
TARIFS		2017/2018	2018/2019	
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	165,00	IDEM	
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	335,00		
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	165,00		
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	335,00		
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00		
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	335,00		
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	500,00		
	Coupes (District et Groupement)			
1) Seniors/Vétérans/	16ème de finale et tours précédents	47,00	IDEM	
U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	56,00		
	1/4 de finale	90,00		
	1/2 finale	178,00		
	Finale	390,00		



PV 389 DU JEUDI 31 MAI 2018

2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	47,00	IDEM
	1/4 de finale	56,00	
	1/2 finale	90,00	
	Finale	206,00	
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	47,00	IDEM
	1/2 finale	72,00	
	Finale	206,00	
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	170,00	47,00
	Forfait 1/2 finale et finale	258,00	90,00
DISCIPLINE			
a) Joueur	AVERTISSEMENTS		
	Carton blanc	GRATUIT	IDEM
	1er avertissement	9,00	
	2ème avertissement	13,00	
	3ème avertissement (match ferme)	41,00	
	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2ème avertissement et articles 2 / 3 / 4 du nouveau barème disciplinaire	41,00	IDEM
	Récidive	62,00	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du nouveau barème disciplinaire	52,00	
	Récidive	75,00	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du nouveau barème disciplinaire	63,00	75,00
	Récidive	88,00	100,00
	Hors match	63,00	75,00
	Récidive	88,00	100,00
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	9,00	IDEM
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	63,00	
	Récidive		88,00
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE		
	1er incident	258,00	IDEM
	2ème incident	500,00	
	3ème incident	865,00	
d) Foot à effectif réduit	1er incident	86,00	IDEM
	2ème incident	170,00	
	3ème incident		

TARIFS		2017/2018	2018/2019	
ADMINISTRATIF				
AMENDES				
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	124,00	IDEM	
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	93,00		
	Non retour de documents administratifs	82,00		
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	180,00		
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année		31,00
		2ème année		62,00
		3ème année		93,00
		4ème année et plus		124,00
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	13,00		
	Absence de diplômés fédéraux pour les D1	22,00		
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00		



PV 389 DU JEUDI 31 MAI 2018

	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00	
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	51,00	
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00 (forfait)	
	Participation d'un joueur suspendu à un match	72,00	
	Joueur non qualifié	62,00	
	Mauvaise police de terrain, autres...	114,00	115,00
	Mauvaise tenue des supporters		125,00
	Match joué sur terrain non classé	57,00	
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	8,00	
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00	
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	170,00	
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	13,00	
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00	
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	7,00	
	Incident(s) de paiement (chèque impayé, prélèvement impayé, relance répétée, annulation d'une rencontre pour défaut de paiement...)	50,00	IDEM
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00	
	Fausse identité	618,00	
	Fausse feuille de match	464,00	
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00	
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00	
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00	
AMENDES GROUPEMENTS			
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	4,00	
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	21,00	
	Forfait général Foot d'Animation	83,00	
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00	IDEM
	Mauvaise destination feuille de match	13,00	
	Absence à AG de groupement	93,00	
	Absence réunion Foot d'Animation	38,00	
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	1,30	2,00
TARIFS		2017/2018	2018/2019
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	11,00	30,00
TOURNOIS			
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	21,00	
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	26,00	
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT	IDEM
	Tournoi organisé sans homologation du District	150,00	
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200,00	
ARBITRES			
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	32,00	
	Non envoi rapport suite à carton rouge	26,00	
	Amende pour trop perçu	26,00	
	Amende pour trop perçu - Récidive	41,00	IDEM



PV 389 DU JEUDI 31 MAI 2018

	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	93,00	
	Absence match avec observateur	41,00	
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	52,00	60,00
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	110,00	150,00
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55,00	IDEM
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	34,00	
EDUCATEURS			
	Formations modulaires 16 h (sans hébergement) Modules U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15	70,00	IDEM
	Formations modulaires (avec hébergement) Modules U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15	100,00	
	Formations modulaires 8 h (sans hébergement) Sans repas	15,00	
	Modules U7 Avec repas	31,00	
	CFF1	155,00	
	CFF2	280,00	
	CFF3	280,00	
	CFF4	155,00	
	Formation Responsable Technique	70,00	
	Stage Gardiens de but et Futsal	70,00	
	CFF UFRSTAPS	170,00	
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	90,00	
	Formations CDIP	GRATUIT	
	Inscription examen	30,00	
BAREME KILOMETRIQUE			
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,400	IDEM
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,400	
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,400	

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.